

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire 2021/05 du Jeudi 30 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 17h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le gymnase de Parent (63270), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Attribution de fonds de concours aux communes membres

Annexes(s) : tableau des dossiers de fonds de concours

Date de convocation : 24 septembre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 6 octobre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : DUBESSY Florence

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 90

- Titulaires : 87

- Suppléants : 3

Absents ayant donné pouvoir : 24

Absents excusés : 7

Votants : 114

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (90)

AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel

BARDY André
BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard
ROUSSEL Denis (S)

BESSEYRE Fabien
BESSON Jean-Louis
BCEUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale
BRUNEL Séverine
BRUNETTI Graziella

CHABRILLAT Frédéric
CHALLET Vincent

CHASSANG Jean-Pierre
COLLET Jean-Pierre
CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel
COSTE Yves
COSTON David

COUDUN Valérie
CREGUT François
CROZE Yves-Serge

DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude

DUBESSY Florence
DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise

GARNAVAULT Philippe
GAUDRIAULT Damien
GILBERT Odile
GOMEZ Jean-Marc
GONTHIER Emmanuel
GOUSSARD Bérengère
GOYON Guy

HERBST Nadine
HOSMALIN Marc
JAFFEUX Ophélie
JAFFEUX Sébastien

KINDT Patrick
LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe
LE MARREC Laurys
LEGENDRE Denis

LEROY Véronique

MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MASSARDIER Marie-Laure
MEALLET Roger-Jean
MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane

MONTMORY Dominique
NICOLLET Michel
NUÑEZ-ORTIN Aurélie
PAGESE Pierre
PELISSIER Patrick

PEREIRA-MAURIAT Christine
PETEILH Sandra

PRADIER Laurent
PRUNIER Jean-Pierre

RAVEL Pierre
RKINA Mohammed

ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre
BRUN Claudine (S)
SCHUMACHER Emilie
SERRA Pierre
SUIDUREAU Carine

TEZENAS Olivier

THERME Jacques
THEVENET Emilie
TINET Georges
TOURLONIAS Vincent

VALLON Sébastien
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (3) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BERNARD Jean-Paul (ROUSSEL Denis) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (24) ALBARET Christophe à SERRA Pierre ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à PETEILH Sandra ; COSTON Marie à VARISCHETTI Martine ; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BARRAUD Bertrand ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; LENEGRE Jean-Louis à CORREIA Emmanuel ; LIVET Bertrand à CHALLET Vincent ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MAHINC Didier à MASSARDIER Marie-Laure ; PELLEGRINELLI Christophe à LEGENDRE Denis ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à VARISCHETTI Martine ; PUECH David à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUTY Lionel à LAVILLE Philippe ; THALAUD François à DUBESSY Florence ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; TRILLEAUD Eric à RAVEL Pierre ; WALTER Christian à COSTON David ; ZANIN Nathalie à PELISSIER Patrick ;

ABSENTS EXCUSES : (7) ADMIRAT Nadine ; CHANIMBAUD Lionel ; FRADIN Guy ; GREGOIRE Nathalie ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ; ROCHETTE Christophe ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Par délibération n° 2020/04/30-FI, en date du 24 septembre 2020, le conseil communautaire d'API a créé un dispositif de fonds de concours à destination de ses communes membres. Puis par délibération n° 2020/05/32-FI, en date du 29 octobre 2020, les modalités d'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'Agglo Pays d'Issoire ont été définies.

A ce jour, et avant la présente décision, 35 fonds de concours d'un montant global de 443.975 € ont été attribués à des communes membres. Il convient de procéder à l'attribution des fonds de concours, pour lesquels les dossiers ont été complétés par les communes concernées, depuis le conseil communautaire de juin dernier.

Les 34 fonds de concours, qui sont soumis à la validation de l'assemblée communautaire, sont développés dans l'annexe jointe à la présente délibération. Ces aides représentent un volume global de crédits de 262.264 € (dont 8.304 € de bonus environnemental), qui seront engagés sur l'enveloppe restante de 2021 disponible de 1.556.025 €, qui passera après la présente décision à 1.293.761 € (hors bonus).

Les dossiers instruits et en attente de complétude (au nombre de 20 pour un montant global d'aides de l'Agglo Pays d'Issoire de 368.654 €) sont également repris dans l'annexe jointe à la présente délibération. Dans la plupart des cas, ces dossiers sont dans l'attente de production des arrêtés attributifs des autres financeurs. L'Agglo Pays d'Issoire ne peut passer outre cet impératif, dicté par la nécessité de garantir la disposition réglementaire plafonnant l'aide communautaire à l'autofinancement restant à charge de la commune. Quelques dossiers sont en attente des délibérations communales, ou des justificatifs de disponibilité des crédits budgétaires.

S'agissant de ces dossiers en attente de complétude, ils sont pris en compte dans une enveloppe réservée sur les crédits disponibles.

En ce qui concerne la notification, sous réserve de la disponibilité des crédits, la notification du fonds de concours est faite à la commune au moyen d'un arrêté attributif de Monsieur le Président d'API, avec un démarrage des projets autorisé dès recevabilité pour instruction de la demande, à savoir à la réception de la délibération de la commune sollicitant un fonds de concours, même en l'absence de complétude du dossier.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;
VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;
VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;
VU la délibération n° 2020/04/30-FI de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 24 septembre 2020 portant sur la création du dispositif de fonds de concours ;
VU la délibération n° 2020/05/32-FI de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 29 octobre 2020 portant sur les modalités d'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'Agglo Pays d'Issoire ;
VU la délibération n° 2020/06/03-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 décembre 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;
VU la délibération n° 2020/06/07-ADE de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 décembre 2020 portant institution d'un bonus environnemental dans le cadre des fonds de concours aux communes membres ;
VU le tableau des dossiers de fonds de concours ci-annexé.

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 114

- *Pour : 114*
- *Contre : 0*
- *Abstentions : 0*

- **D'approuver l'attribution des 34 fonds de concours d'un montant global de 262.264,00 €, tels que détaillés en annexe à la présente délibération ;**
- **D'autoriser monsieur le président d'API à signer les arrêtés attributifs relatifs à ces fonds de concours, et les notifier aux communes concernées.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 01/10/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01/10/2021